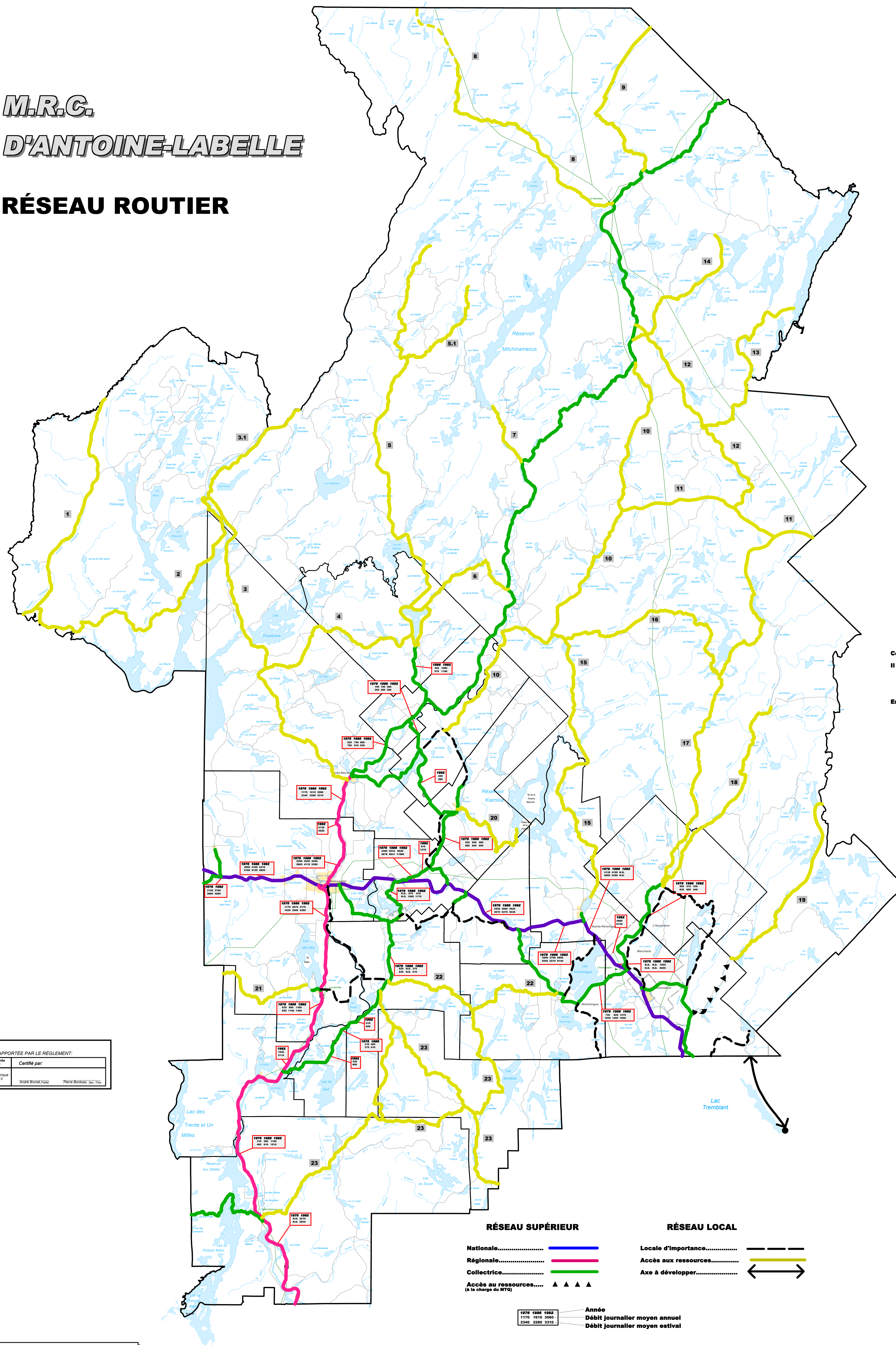


M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE

RÉSEAU ROUTIER



ANNEXE VI

Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283
Il remplace et modifie l'annexe 4 du règlement 200

Entré en vigueur le 12 novembre 2004

André Brunet
Préfet

Pierre Borduas
Secrétaire-Trésorier

SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE

LE RESEAU ROUTIER

ANNEXE N° 4 du Schéma d'aménagement révisé